



Réunion de Bureau du 18 avril 2016 à 13h30

Procès verbal

Etaient présents : Christine Noiville (CN), Claude Gilbert (CG), Jean-Christophe Pagès (JCP) et Joëlle Busuttill

Pascal Boireau (en liaison téléphonique), Claudine Franche et Jean-Christophe Gouache

Absent : Patrick de Kochko

1. Point sur la situation au HCB

- Démissions

CN rappelle que 7 des 8 organisations qui avaient suspendu leurs travaux ont démissionné. Elle regrette vivement cette décision et veut croire qu'une discussion permettant leur retour est encore possible. Dans cette attente, le HCB poursuit ses travaux. Le procès verbal de cette réunion de Bureau sera adressé à tous les membres avec un message d'accompagnement de la présidente le soulignant.

Le Bureau met ensuite en débat la question du déroulement des travaux du HCB sans les démissionnaires : convocations, calcul du quorum, préparation et écriture des avis, etc.

Pour les convocations : les membres démissionnaires ne seront plus destinataires des convocations (plénières du CEES, du HCB, Groupes de travail).

Pour le quorum : à ce jour les démissionnaires figurent toujours dans le décret ; ce cas de figure (où certains membres ont démissionné mais continuent à figurer sur la liste des membres du HCB telle que fixée par le décret) n'étant pas prévu par les textes, le quorum devra, par précaution, être calculé comme auparavant. Durant le premier mandat, les travaux du HCB ont continué malgré les démissions et le quorum était calculé en prenant appui sur le décret. Il conviendra simplement de bien veiller en amont qu'un nombre suffisant de pouvoirs a bien été transmis de sorte que le quorum soit atteint.

Pour le reste, le Bureau convient de la nécessité pour le Secrétariat 1. de prendre en considération autant que possible la diversité des points de vue et données existantes lors de la rédaction des rapports et recommandations, 2. d'indiquer aux autorités publiques les conditions dans lesquelles ces travaux ont été réalisés (documentation utilisée, auditions réalisées...).

Le Bureau du HCB prend acte de la démission de 7 associations représentées au CEES et la regrette : Les Amis de la Terre, France Nature environnement, Greenpeace, l'Union nationale de l'apiculture française, la Confédération paysanne, la Fédération de l'agriculture biologique et le Réseau semences paysannes. Il décide que la mention « démissionnaire » sera portée sur le site en face des noms des représentants de ces associations au HCB (titulaires et suppléants) qui ne seront plus destinataires des messages adressés aux membres du HCB.

S'agissant des courriers adressés par les démissionnaires aux ministres et à la présidente du HCB, **le Bureau déplore unanimement les attaques personnelles qui y figurent ; il regrette que ce registre personnel soit mobilisé.**

- Note de CN aux cabinets des ministres

CN soumet aux membres du Bureau, la note relative à la situation au HCB, donnée en annexe, qu'elle adressera, en fin de journée, à leur demande, aux cabinets et conseillers des ministres concernés. Des modifications mineures y sont apportées en séance.

- Remplacement de Patrick Gaudray

La question du remplacement de Patrick Gaudray au CEES, celui-ci n'étant désormais plus membre du CCNE, est évoquée.

Le Bureau décide que CG le contactera pour lui demander de siéger encore quelques temps au CEES.

2. Mandat du GT NPBT2

Le Bureau valide à l'unanimité le mandat du GT NPBT2 donné en annexe au procès verbal du Bureau du 4 avril 2016.

3. Point sur les travaux en cours et calendrier des réponses aux saisines Moustiques et NPBT

- Saisine Moustiques : Finalisation de l'avis pour septembre.

- NPBT : Une 3^e réunion du GT CEES doit être fixée avant le passage au CEES du 29 juin.

Finalisation de l'avis pour la fin de l'été au plus tard, avec passage au CEES du 13 septembre et au CS du 15.

4. Questions diverses

- L'assemblée plénière se déroulera le 25 mai de 10h à 12h15, dans l'amphithéâtre Poincaré au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Un accueil-café est prévu à partir de 9h15.

- Traduction en anglais de l'avis maïs GM 15 07 x 59 122 :

JCP considère que cet avis riche est le 1^{er} qui concerne un « gros empilage » traité au HCB.

CN note que **le CS doit à l'avenir faire traduire des fiches de synthèse sur des thématiques précises**, plutôt que les avis complets.

Le Bureau accepte, à titre exceptionnel, que cet avis soit traduit intégralement en anglais. Compte tenu du coût de l'opération, mais aussi de l'intérêt des lecteurs potentiels, à l'avenir seule la traduction de fiches thématiques synthétiques pourra être envisagée.

ANNEXE :

Situation au HCB au 18 avril 2016

Note d'analyse de Christine Noiville à l'attention des directeurs de cabinet et conseillers concernés

Sept associations (Les Amis de la Terre, France Nature environnement, Greenpeace, l'Union nationale de l'apiculture française, la Confédération paysanne, la Fédération de l'agriculture biologique et le Réseau semences paysannes) ont démissionné le 13 avril 2016 du CEES du HCB. Ces démissions font suite à celle d'Yves Bertheau le 4 février 2016 (du Comité scientifique (CS)) et à celle de Patrick de Kochko le 9 avril 2016 (du Bureau).

Parmi les raisons invoquées, les associations avancent un certain nombre de « dysfonctionnements » au sein du Haut conseil. S'il est toujours utile, notamment quand il s'agit d'une instance « laboratoire » comme le HCB, de faire sur ce point un retour d'expérience, les « dysfonctionnements » évoqués renvoient en réalité pour la plupart aux difficultés intrinsèques à la mission confiée au HCB. Ces difficultés ont redoublé depuis le début du 2^{ème} mandat et plus spécifiquement depuis que le HCB travaille sur le sujet sensible des NPBT. La présente note se concentrera sur ces aspects. Elle rappelle d'abord les faits puis propose quelques éléments d'analyse.

1. Les Faits

- Saisine/auto-saisine

Dès le début de son 2^{ème} mandat, à la demande du Bureau, le HCB a inscrit la question des nouvelles techniques (NPBT) à son agenda. Il a été décidé par le Bureau à l'unanimité que ce travail se déroulerait en deux temps, pour tenter de s'inscrire au mieux dans l'agenda pour le moins fluctuant de la Commission européenne (rappelons en effet que depuis plus d'un an, la Commission annonce qu'elle va rendre son avis sur la réglementation des NPBT ; toutes les réunions annoncées jusqu'ici ont finalement été annulées et repoussées). Un projet de saisine préparé par les services des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture et soumis à la signature des ministres a servi de guide à cette démarche et aux thématiques que le Bureau a demandé aux comités de traiter. La saisine n'ayant jamais été signée par les ministères, le Bureau a finalement considéré à l'unanimité qu'il avait fait travailler les comités sur auto-saisine du HCB.

- Position divergente

À l'issue de la première étape, la contribution du Comité scientifique a fait l'objet d'une demande de position divergente de la part d'un membre du CS. Après en avoir analysé les

modalités et les contours, j'ai estimé que cette position divergente ne pouvait être considérée comme recevable, sur la forme, au regard du règlement intérieur du HCB. En effet, ce règlement énonce que les avis du CS : « font [...] état d'éventuelles divergences qui persisteraient à l'issue de l'évaluation du dossier. Ces divergences doivent être discutées en séance. Leur exposé dans l'avis est argumenté. L'avis préserve l'anonymat des positions divergentes. ». Cette règle vise un double objectif : faire en sorte que tout membre du CS qui diverge de l'avis majoritaire soit en droit de le faire ; s'assurer que sa divergence soit argumentée et débattue de façon collégiale. En l'occurrence, certains des points listés dans le projet de position divergente avaient, à la demande de ce scientifique, déjà été abordés et débattus en séance du CS le 16 décembre, séance à l'issue de laquelle le scientifique en question n'a pas manifesté sa volonté de divergence. Je me suis assurée auprès de l'ensemble du Secrétariat du HCB qu'il en avait été ainsi. Quant aux autres points listés dans la demande de position divergente, ils étaient nouveaux et n'avaient jamais été abordés ni débattus en séance. Comme suite à cette décision, Yves Bertheau a démissionné du CS le 4 février 2016. La demande de position divergente a toutefois été communiquée in extenso aux membres du HCB (on notera que depuis lors, Yves Bertheau s'oppose à sa publication, après l'avoir instamment demandée).

- Rapport provisoire

Il aurait été préférable que le HCB ne publie pas le fruit de la première étape de sa réflexion. Mais en raison de l'agenda annoncé par la Commission européenne, les membres du Bureau ont souhaité le contraire. J'ai alors souhaité que le texte soit publié non pas en tant qu'avis, mais en tant que rapport provisoire, pour bien marquer le fait que des questions, dont certaines posées par la position divergente, devaient encore être prises en considération. Je me suis en outre assurée qu'un nouveau projet de saisine du HCB listerait ces questions comme devant être traitées par le HCB.

- Groupe de réflexion

Enfin, à la faveur de ces faits, j'ai considéré indispensable d'engager en interne, avec la collaboration des présidents des deux comités et en présence d'un médiateur externe, une réflexion assurant que les travaux du CS du HCB (conduite des débats, gestion des controverses, conditions exactes dans lesquelles les divergences peuvent/doivent être annoncées et débattues, mode d'écriture des avis, relations CS/CEES, échanges entre les deux comités, etc.) répondent bien aux impératifs qui s'imposent aux instances d'expertise : pluralisme, débat contradictoire et ouverture sur la société..

- NPBT – phase 2

La seconde étape de la réflexion du HCB sur les NPBT s'est ouverte le mois dernier (la saisine date du 22 février 2016). Elle est marquée par la volonté du Bureau d'ouvrir la réflexion scientifique de façon à ce que l'avis qui sera rendu donne le moins possible prise à la critique (nouveaux groupes de travail recomposés, mandat large, etc.).

2. Les éléments d'analyse

- Les NPBT :

Ce n'est pas un hasard si la crise qui affecte le HCB a pris sa source dans les débats relatifs aux NPBT ; le sujet est, on le sait, explosif, tant quant à l'agenda politique (voir la complexité de l'agenda de la Commission européenne) que quant à la nature du sujet (qui, par les multiples enjeux qu'il présente, conduit à l'exacerbation d'antagonismes anciens et profonds).

- Le CS :

L'épisode de la position divergente rappelé plus haut indique la nécessité, pour le CS, de mieux savoir prévenir et gérer ce genre de situations. La réflexion en cours (voir plus haut) conduira à des recommandations soumises au Bureau. Il conviendra que des pistes de changement notable en découlent sans que les membres y voient un signe d'intrusion ou de désaveu.

- Le CEES :

La difficulté tient ici essentiellement au fait que depuis le début du deuxième mandat, les 7 associations démissionnaires :

1. disent leur insatisfaction d'être, à leurs yeux, « en position minoritaire au CEES » (argument également soutenu par les 5 organisations industrielles ou apparentées !),
2. marquent leur défiance à l'égard de la plupart des projets entrepris (montée en puissance de l'évaluation socio-économique, recommandations génériques, etc.),
3. appréhendent leur rôle de manière plus radicale que durant le 1^{er} mandat, en se situant dans une logique marquée de rapports de force. L'exercice de concertation s'en trouve sensiblement compliqué.

- Le HCB comme instrument politique :

Comme l'indiquent la plupart des lettres de démission, c'est aussi la politique gouvernementale sur la question des NPBT qui est en jeu. Les associations démissionnaires déplorent en effet ce qu'elles considèrent comme des choix politiques d'ores et déjà opérés à leurs dépens. Une succession d'éléments leur paraissent conforter cette thèse : réponse gouvernementale à de récentes questions parlementaires, formulation de la saisine du HCB laissant entendre que ce dernier se serait déjà prononcé sur les questions de réglementation, renvoi au CTPS des questions de brevetabilité des plantes et des gènes, etc. Dans ce contexte, les associations démissionnaires tendent à utiliser le HCB comme une caisse de résonance de leur insatisfaction.

Christine Noiville

DR CNRS

Directeur du Centre de Recherche en « Normes, Sciences et Techniques »,

UMR 8103, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Présidente du HCB